



AG de copropriétaire annulation d'une AG

Par **mamibook**, le **05/07/2016** à **18:13**

lors des votes, le chiffre des tantièmes de l'un des copropriétaire est inexact dans le compte-rendu de réunion.

est-ce une cause d'annulation de l'AG ? (même si cette inexactitude n'est que d'un point).

le président de séance et le syndic (qui était secrétaire) ont refusé de renseigner la rubrique : questions diverses pour le compte-rendu d'AG. plusieurs copropriétaires peuvent en témoigner.

est-ce une cause d'annulation pour non respect de la procédure de déroulement de l'AG ?
sinon, comment faire en sorte que le syndic rajoute effectivement les questions posées dans le compte-rndu d'AG.

quand une proposition a été refusée par vote lors de deux AG de suite, le syndic peut-il les remettre à l'ordre du jour de l'AG suivante?(environ 6 mois après la seconde AG ?)